

## En chiffres

Le projet apporte son soutien à plusieurs ministères, **21** communes partenaires et **7** gouvernorats dans la mise en œuvre des réformes de décentralisation. Depuis 2018, le projet a soutenu :

L'élaboration d'éléments stratégiques pour la déconcentration dans 5 secteurs, et ce pour un transfert réussi des compétences aux services déconcentrés et aux collectivités locales.

L'élaboration de **3** orientations interministérielles ainsi que de **2** textes d'application du CCL concernant la gouvernance décentralisée.

La formation de plus de **900** fonctionnaires, cadres et élu.e.s des différents niveaux d'administration à être en mesure de mieux assumer les tâches qui leur sont attribuées par le CCL.

L'accompagnement de **10** communes et de la région de Jendouba dans des processus participatifs de planification stratégique de développement.

La mise en œuvre de **14** projets de développement local en se basant sur des approches multi-acteurs, renforçant la collaboration entre collectivités locales, société civile, Etat et services déconcentrés dans des thèmes tels que l'éclairage public, l'efficacité énergétique, l'éducation et l'aménagement des espaces publics.

L'amélioration des services administratifs locaux en termes de transparence, efficacité, efficacité et proximité des citoyens à travers un appui apporté à **14** maisons de services administratifs avec un impact direct sur la vie quotidienne d'environ **455.000** citoyens tunisiens.

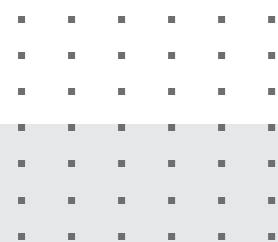
En réagissant aux réalités actuelles des communes et régions, l'acquisition de matériaux sanitaires et médicaux pour **58** communes et **7** régions afin de renforcer leurs capacités de faire face à la pandémie COVID-19.



Mise en œuvre par

**giz** Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

En coopération avec



# ADEC

Le projet ADEC est un projet de la coopération tuniso-allemande. Il est financé par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et mis en œuvre conjointement par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la Présidence du Gouvernement de la République tunisienne.



# Appui à la Décentralisation en Tunisie

ADEC



Publié par : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège social : Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet : Appui à la décentralisation en Tunisie

Bureau GIZ Tunis  
B.P. 753 – 1080 Tunis Cedex – Tunisie  
T + 216 71 967 220  
F + 216 71 967 227  
www.giz.de/tunisie  
www.facebook.com/GIZTunisie

Mise à jour : Décembre 2021

Conception : Noway Studio - Tunis

Crédits photographiques : © GIZ Mehdi Mzita et Masters Events

Texte : Christiane Loquai, Helena Fabricius

Responsable : Christiane Loquai

En coopération avec : Présidence du Gouvernement  
Et le consortium international de IBF, BiRD & I&D



Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité de la GIZ.

**Nom du projet**

Appui à la Décentralisation en Tunisie (ADEC)

**Mandataire**

Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

**Régions d'intervention**

Les régions de Jendouba, Béja, Kef, Siliana, Kasserine, Sidi Bouzid, Kairouan et 21 communes partenaires: Béja, Ouechtata Jamila, Thibar, Jendouba, Ghardimaou, Souk Essebt, Kef, Nebeur, Kalaat Snan, Siliana, Krib, Hababsa, Kasserine, Hidra, Sbeitla, Kairouan, Raqada, Sisseb Edhriaat, Sidi Bouzid, Lassouada, Meknassy

**Partenaires nationaux**

Présidence du Gouvernement, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Finances, Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, la Cour des Comptes (CdC), le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD), la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes (FNCT)

**Durée**

04/2018 - 04/2022

## Une approche multi-acteur pour des services plus proches aux citoyen.ne.s

### Défi

La Constitution tunisienne de 2014 prévoit une décentralisation optimale du pays et, par conséquent, une restructuration de l'administration publique. L'adoption par le parlement du Code des collectivités locales (CCL), les élections municipales de 2018 et la création des communes en tant que collectivités locales dotées des pouvoirs de libre administration et d'autonomie financière, ont constitué des étapes importantes vers un système de gouvernance plus décentralisé et une administration plus proche des citoyen.ne.s.

L'un des objectifs des réformes de décentralisation vise à rapprocher les prises de décision politique au plus près des citoyens. Pour que les communes, et à terme les régions, puissent poursuivre leur développement de manière autonome, les compétences et les ressources humaines et financiers (c'est-à-dire, le personnel et les moyens budgétaires) doivent être transférées par l'Etat central. D'une part, la participation citoyenne ainsi que la coopération avec les acteurs de l'Etat central, les organisations de la société civile et le secteur privé doivent être renforcées. D'autre part, le principe de libre administration exige que les communes soient en mesure de prélever des impôts, des taxes et des redevances pour pouvoir investir dans des services de proximité axés sur les citoyen.ne.s, ainsi que dans une infrastructure orientée vers un développement durable.

Pour réussir ce processus, il faut élaborer et adopter des lois, des réglementations et des procédures administratives pour mettre en œuvre les bases juridiques de l'autonomie locale. Des mécanismes institutionnels de transfert de fonds et de ressources humaines aux collectivités locales doivent également être négociés. En outre, les conseiller.e.s municipaux, les collaborateurs.trices des communes et les représentant.e.s de l'administration publique doivent être formé.e.s et préparé.e.s à leurs nouvelles tâches et nouveaux rôles. Les citoyen.ne.s, quant à eux, doivent être en mesure de pouvoir participer aux processus de décision locaux, de contribuer au développement local, mais aussi d'exercer un contrôle sur l'utilisation des fonds et la prise de décision des conseils municipaux.

Pour ce faire, il est important de vulgariser les informations sur les droits de participation, de mettre en place des procédures transparentes de prise de décision et de reddition de comptes, et de mettre en œuvre des projets à petite échelle qui permettent aux citoyen.ne.s de participer à l'élaboration du développement local ou d'œuvrer à l'amélioration effective des services.

### Approche

Le projet apporte son appui à la mise en œuvre des réformes de décentralisation et au renforcement de la libre administration en Tunisie aux niveaux national, régional et local dans désormais 21 communes et 7 régions, et à travers de 4 champs d'action :

#### Décentralisation et déconcentration

Le premier champ d'action « Appui à la décentralisation et déconcentration » soutient plusieurs ministères et communes pilotes dans une restructuration organisationnelle et fonctionnelle qui stipule le partage et le transfert de compétences et ressources de l'Etat vers les services déconcentrés et collectivités locales. La composante apporte également un appui à l'élaboration du cadre réglementaire et juridique régissant la décentralisation et déconcentration et à la vulgarisation des nouvelles dispositions du Code des collectivités Locales.

#### Promotion de la gouvernance locale et régionale

Le deuxième champ d'action « Promotion de la gouvernance locale et régionale » appuie le pilotage de nouvelles procédures de planification stratégique du développement régional et local. Ces processus visent à élaborer une vision partagée entre les collectivités locales, la population locale et des acteurs de la société civile, du secteur privé, de l'administration et des sciences. Le champ d'action soutient également la mise en œuvre de projets de développement local et l'échange intercommunal autour des questions de la fourniture des services de proximité. Pendant la période de la pandémie Covid-19, la composante a fourni un appui ciblé aux communes et régions dans l'acquisition de matériel sanitaire et médical, dont 55 concentrateurs d'oxygène, et dans la sensibilisation des fonctionnaires dans la lutte contre la propagation du virus.

#### Renforcement des capacités

La composante « renforcement des capacités » apporte son appui dans la mise en réseau et la coopération entre différents institutions de formation qui agissent dans le contexte de décentralisation et de la libre administration locale en Tunisie. Le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD) fait objet d'un appui institutionnel et organisationnel,

notamment dans le développement de son système de formation en ligne. De plus, des élu.e.s, cadres et fonctionnaires des collectivités locales et des services déconcentrés sont formé.e.s sur des thèmes clés de la décentralisation en préparation à leurs nouvelles tâches dans le cadre des réformes de décentralisation.

#### Finances locales

Dans le quatrième champ d'action « Finances locales », la Cour des Comptes est appuyée dans le domaine du contrôle externe des communes. En outre, en coopération avec les collectivités locales et des représentant.e.s des ministères concernés, des approches pour augmenter les recettes propres des collectivités locales sont élaborées. Pour améliorer la gestion budgétaire des communes, le personnel des collectivités locales et des receveurs de l'Etat sont formé.e.s dans la gestion de budget et le renforcement du dispositif de contrôle interne.



Des représentant.e.s des communes partenaires du projet et de l'IPAPD discutent la restructuration organisationnelle et fonctionnelle des collectivités locales dans le cadre des réformes de décentralisation, septembre 2021.



Lors d'un processus participatif impliquant trois communes, des acteurs de la société civile, du secteur privé et les services déconcentrés, la stratégie de ville de Kasserine voit le jour, août 2021.